

ments au sein des syndicats unifiés où la discipline syndicale existe pour tous.

Une autre position principielle ne peut nullement être proposée.

La C.E. de la Ligue met actuellement à juste titre, la question du front unique au premier plan. C'est ainsi qu'on peut empêcher les réformistes et surtout leur agence gauche, les Monattistes, d'opposer aux tâches pratiques de la lutte de classes, le mot d'ordre formel d'unité. Vassart, comme contre-poids à la ligne officielle stérile, a mis en avant l'idée du front unique avec les organisations syndicales locales. Cette manière de poser la question a ceci de vrai que, pendant des grèves locales, il arrive d'avoir surtout à faire avec des syndicats locaux et avec des fédérations particulières. Il est également vrai que les chaînons d'en bas de l'appareil réformiste sont plus sensibles à la pression des ouvriers. Mais il serait faux de faire une différence principielle quelconque entre les accords avec les opportunistes locaux et ceux avec leurs chefs. Tout dépend des conditions du moment, de la force de pression des masses et du caractère des tâches qui sont à l'ordre du jour.

Il s'entend de soi-même que nous ne posons aucunement l'accord avec les réformistes soit localement, soit centralement comme condition indispensable et préalable de la lutte dans chaque cas particulier. Nous ne nous orientons pas d'après les réformistes, mais d'après les circonstances objectives et l'état d'esprit des masses. De même, quant au caractère des revendications minima. Les masses ouvrières ne se lèveront pas pour la lutte au nom de revendications qui leur sembleraient fantastiques. Mais d'autre part, si les revendications sont d'avance trop restreintes, alors les ouvriers peuvent se dire : « Le jeu n'en vaut pas la chandelle. »

La tâche ne consiste pas à proposer chaque fois formellement aux réformistes le front unique, mais à le leur imposer à des conditions qui répondent le plus possible à la situation. Tout cela exige une stratégie active et manœuvrière. Toutefois, il est incontestable que c'est notamment et seulement par cette voie que la C.G.T.U. peut jusqu'à un certain point adoucir les conséquences de la scission des masses entre les deux organisations syndicales, rejeter la responsabilité de la scission sur ceux à qui elle incombe véritablement et mettre en avant ses propres positions de lutte.

La particularité de la situation en France présente cette circonstance que deux organisations syndicales y existent séparément depuis quelques années. En présence des reflux du mouvement pendant les dernières années, on s'est habitué à la scission, bien souvent on l'a tout simplement oubliée. Cependant on pouvait prévoir que la ranimation dans les rangs de la classe ouvrière ferait revivre infailliblement le mot d'ordre de l'unité de l'organisation syndicale. Si l'on tient compte que plus des 9/10 du prolétariat français se trouvent hors des syndicats, il devient clair que cette ranimation s'accroissant, la pression des